

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 27 Mai 2021

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum: 37

Membres présents : 79

Pouvoirs: 13

Membres votants: 92

Date de la convocation : 21/05/2021

L'an deux mille vingt et un et le jeudi vingt-sept mai à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents: Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel,Monsieur BAISSE Christian, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COUTEL Philippe, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Madame GUYOMARD Valérie, Madame LIEDTS Bernadette, Madame DESPRES Sylvie, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur BREEMEERSCH Jérôme, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur HUGUES Harold, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur RIGAULT Franck, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MAL-CAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Madame ROCFORT Françoise, Madame RO-DRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés: Madame BRANLOT Valérie, Madame CAMUS Danielle, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Monsieur DESLANDE Christian, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame GOETHEYN Martine, Madame GOULLEY Martine, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Madame PERRET Nathalie, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur THOUIN Michel, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VIEREN Jacques.

Pouvoirs: Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LE ROUX, Monsieur COURTOUX Thomas pouvoir à Monsieur Jean-Jacques PREVOST, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Madame FERAUD Sara pouvoir à Madame Sabrina BECHET, Madame GUEDON Sonia pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur GOSSE Jean-Marie pouvoir à Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur GROULT Jean-Louis pouvoir à Monsieur Didier MALCAVA, Monsieur LAIGNEL Pascal pouvoir à

Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Madame TURMEL Françoise pouvoir à Monsieur LEMERCIER Gérard, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric.

Délibération n° 80/2021 : Décision Modificative N°1 Budget annexe Assainissement collectif assujetti TVA

L'ensemble des dépenses et des recettes relatives à l'activité du service doit figurer sur un document unique.

Cependant, le budget primitif peut être modifié au cours de l'exercice par décisions budgétaires. Le budget primitif étant un document prévisionnel, il peut être nécessaire d'ajuster en cours d'année ces prévisions. Ces corrections s'effectuent dans le cadre de décisions modificatives tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et à l'équilibre du budget

Le service assainissement doit réaliser une opération de réhabilitation d'un réseau d'assainissement sous la RD833, à la Barre en Ouche, commune nouvelle de Mesnil en Ouche. Ces travaux sont l'opportunité de mutualiser l'opération avec des besoins liés à la mise en œuvre d'un avaloir d'eaux pluviales, compétence de la commune, et de travaux sur le réseau d'eau potable, compétence du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Lieuvin Pays d'Ouche (SAEP LPO).

Afin de faciliter l'exécution de ces travaux, la commune nouvelle et le SAEP LPO ont délégués la réalisation de ces travaux à l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Pour ce faire, une convention tri partite permet de définir les modalités techniques et financières entre les maîtres d'ouvrage. Celle-ci fait l'objet d'une délibération lors de la présente séance.

Ainsi, la présente décision modificative a pour objet d'inscrire les dépenses et recettes liées aux travaux réalisés pour le compte des maîtres d'ouvrage tiers.

Dépenses d'investissement : 80 000 € au compte 2315 Recettes d'investissement : 80 000 € au compte 1314

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-8 et suivants ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

✓ DECIDE que les dépenses et recettes relatives aux travaux mutualisés seront inscrits au budget annexe assujetti à TVA assainissement collectif et imputées comme suit :

27116

Code INSEE

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF HT

DM n°1 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Modificative n°1

Décignation	Déper	Dépenses (1)		Recettes (1)	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
INVESTISSEMENT					
R-1314 : Communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	80 000.00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	80 000.00 €	
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	80 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	80 000.00 €	0.00 €	80 000.00 €	
Total Général		80 000.00 €		80 000.00 €	

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	13	92	0	92	0	92

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

> Le Président, Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20210527-80_2021-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Affichage: 07/06/2021